

REQUETE

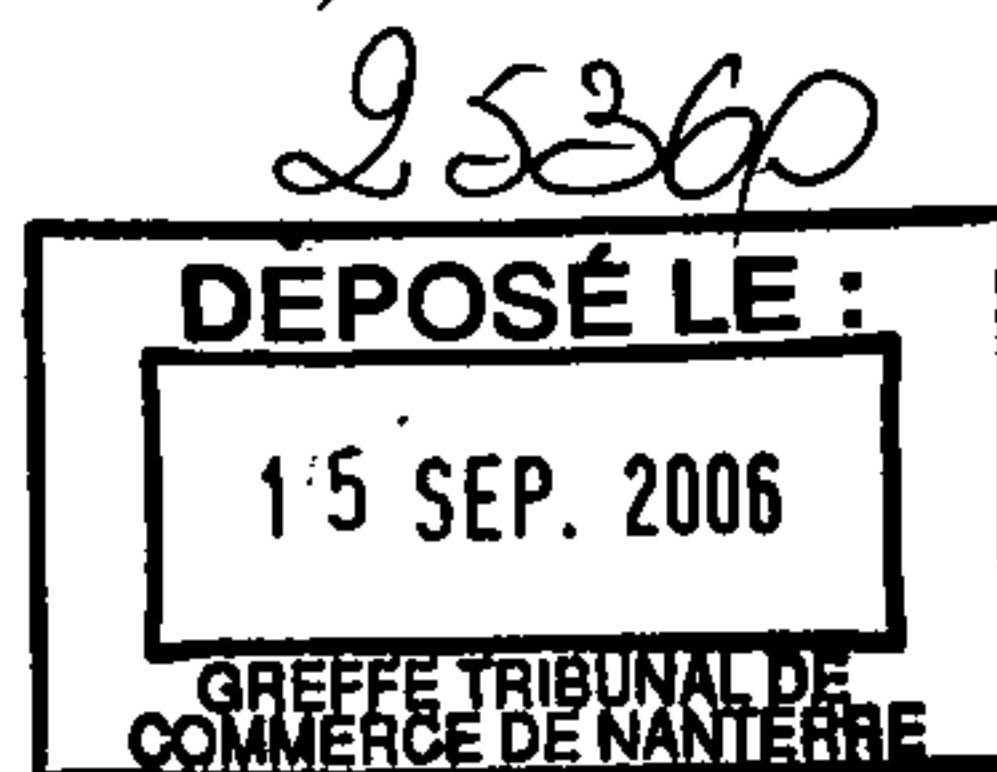
A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre

Tendant à la désignation d'un Commissaire à la fusion

(Article L 236-10 du Code de Commerce)

LE SOUSSIGNE :

Monsieur Laurent RIBARDIERE,
né le 11 mars 1964 à Courbevoie (92400)
de nationalité française
demeurant 9 Chemin des Dames Saint Louis 92500 Rueil Malmaison,



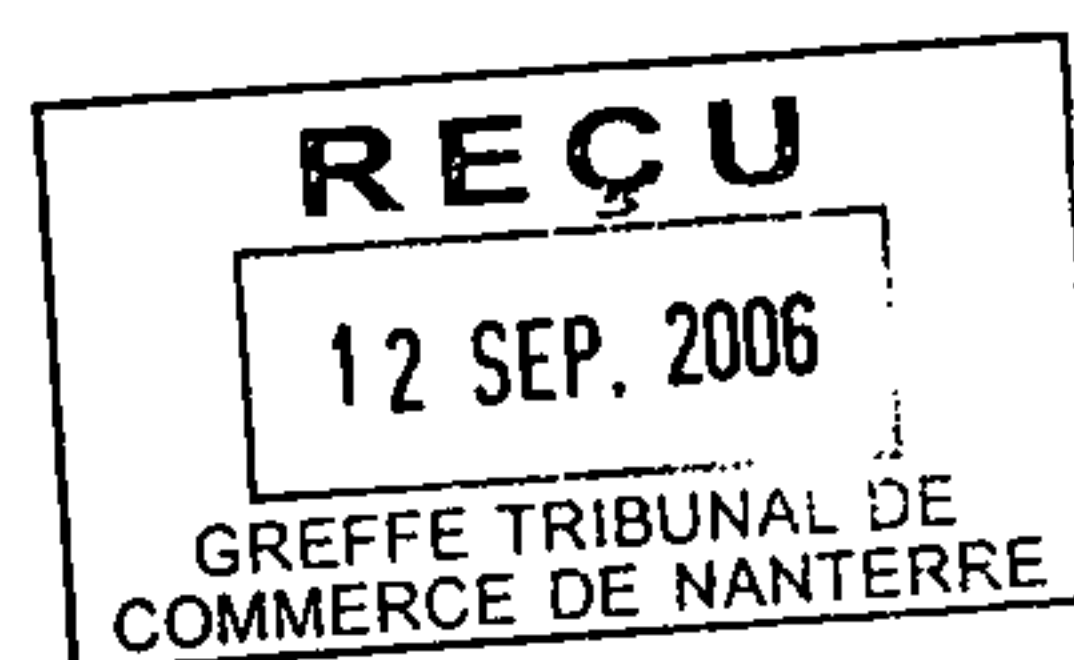
Agissant en qualité de :

- Président de la *société 4D*,
Société par actions simplifiée au capital de 2.000.000 d'euros, dont le siège social est au 60 rue d'Alsace à Clichy La Garenne (92110), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 318 918 851, - 95b 1224
- Gérant de la *société LR INVESTMENT*,
Société à responsabilité limitée au capital de 4.162.264 euros, dont le siège social est au 60 rue d'Alsace à Clichy La Garenne (92110), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 482 627 346,

Ayant donné tous pouvoirs à la Selarl MEDUS DEVEAUX SØRENSEN sise 6 rue Saint Pétersbourg - 75008 Paris, prise en la personne de Maître Jean-Louis MEDUS, gérant-associé

A l'honneur de vous présenter la présente requête tendant à la désignation d'un Commissaire à la fusion en vue d'apprécier la valeur des apports en nature faits à la société 4D par la société LR INVESTMENT,

flm



Monsieur le Président,

Je soussigné,

Jean-Louis MEDUS, avocat-associé gérant au sein du cabinet MEDUS DEVAUX & ASSOCIES, Société d'Avocats sis à PARIS (75008), au 6 rue de Saint Pétersbourg, spécialement mandaté à l'effet des présentes, agissant au nom et pour le compte des soussignés :

- **Les sociétés 4D et LR INVESTMENT**, ayant toutes deux leur siège social au 60 rue d'Alsace 92110 Clichy et toutes deux représentées par leur représentant légal, Monsieur Laurent Ribardiére,

Ai l'honneur de vous exposer que la société 4D envisage d'absorber la société LR INVESTMENT et demande à ce qu'il vous plaise de désigner, conformément aux dispositions de l'article L 236-10 du Code de Commerce, un Commissaire à la fusion chargé :

- D'une part, d'apprécier la valeur des apports en nature devant être effectués à titre de fusion à la Société 4D, société absorbante, par la Société LR INVESTMENT, société absorbée, et d'établir à cet effet le rapport prévu à l'article L. 225-147 du Code de commerce,
- Et, d'autre part, conformément à l'article L. 236-10 du Code de commerce et à l'article 257 du décret n°67-236 du 23 mars 1967, d'établir un rapport écrit sur les modalités de la fusion à intervenir entre 4D, société absorbante, et LR INVESTMENT, société absorbée.

Pour des raisons d'efficacité, nous nous permettons de solliciter la désignation, en qualité de Commissaire à la fusion, de Monsieur Jean-Luc Rachlin, expert-comptable commissaire aux comptes inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris, demeurant 68 boulevard Voltaire 75011 Paris.

Monsieur Jean-Luc Rachlin a d'ores et déjà été tenu informé du projet de fusion envisagé et bénéficie d'une bonne connaissance des sociétés 4D et LR INVESTMENT, puisque celui-ci a été désigné sur le fondement de l'article L. 225-147 du Code de commerce et de l'article 169 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967, en qualité de Commissaire aux apports, par votre ordonnance en date du 8 juin 2005, dans le cadre de l'apport d'actions émises par la société 4D au profit de la société LR INVESTMENT.

Par ailleurs, nous vous informons que la nomination de Monsieur Jean-Luc Rachlin ne contreviendrait pas aux incompatibilités édictées aux articles L 225-8 et L 225-224 du Code de commerce.

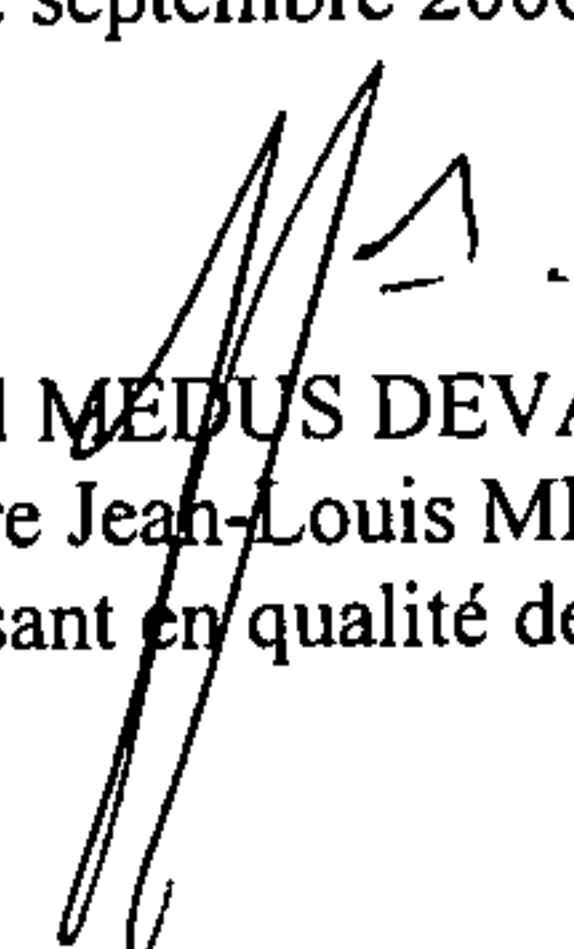
C'est pourquoi, par mesure de simplification, il nous serait très agréable que ce Commissaire soit nommé pour l'opération aujourd'hui envisagée.

JLM

Pour votre parfaite information, une note annexe décrivant l'opération projetée et les sociétés absorbante et absorbée est jointe à la présente requête.

Présentée à Nanterre,
Le 12 septembre 2006,

MEDUS DEVAUX SØRENSEN
Société d'Avocats
6, rue de Saint Pétersbourg - 75008 PARIS
TEL (33) 01 41 90 30 70 - Fax: (33) 01 44 90 00 60
Toque L 0197



Selarl MEDUS DEVAUX SØRENSEN,
Maître Jean-Louis MEDUS, gérant-associé
Agissant en qualité de mandataire de la société 4D.

P.J. Note descriptive de l'opération et des sociétés absorbante et absorbée et copie de votre ordonnance de désignation de Monsieur Jean-Luc Rachlin en qualité de Commissaire aux apports en date du 8 juin 2005.

**Note annexe à la requête en vue de la désignation d'une Commissaire à la
Fusion dans le cadre de la fusion de LR INVESTMENT par 4D**

	Société 4D, absorbante	Société LR INVESTMENT, absorbée
<i>Au 31 décembre 2005</i>	Société par actions simplifiée au capital de 2.000.000 euros, Siège social : 60 rue d'Alsace 92110 à Clichy La Garenne (92110), immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro B 318 918 851.	Société à responsabilité limitée au capital de 4.162.264 euros, Siège social : 60 rue d'Alsace 92110 à Clichy La Garenne (92110), immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro B 482 627 346.
<i>Activité</i>	Aussi bien en France qu'à l'étranger, l'assistance et le conseil dans le domaine de la législation et de la réglementation, dans le domaine de la formation et de l'informatique, matériel et logiciel ; l'exploitation directe ou non, la prise en gérance de tous établissements de même nature ; la participation de la Société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, l'édition et la distribution de logiciels ; l'achat, la vente, l'importation, l'exportation de tous matériels informatiques, de tous programmes et logiciels.	Directement ou indirectement, en France ou à l'étranger, l'entreprise de toutes études, réalisations ou prestations se rapportant au marketing, au commerce, à l'informatique, à la promotion des ventes et à la communication.
<i>Chiffre d'affaires</i>	9.288.720 Euros	20.000 Euros
<i>Total du bilan</i>	5.864.644 Euros	5.730.041 Euros
<i>Nombre de salariés</i>	77	0
<i>Nom et adresse des Commissaires aux comptes</i>	<u>Titulaire :</u> Cabinet Mazars et Guérard, dont le siège social est à Tour Fiat Cedex 16, Paris La Défense 6 <u>Suppléant :</u> Monsieur Bernard Espana, demeurant 87 rue de Sèvres, 92100 Boulogne,	Néant
<i>Montant des apports nets</i>		4.136.507 Euros

<i>Evaluation des apports</i>	A la valeur nette comptable	A la valeur nette comptable
<i>Valeur des actifs apportés</i>		5.730.041 Euros
<i>Montant des passifs pris en charge</i>		1.593.534 Euros
<i>Type d'opération envisagée</i>	Fusion absorption	
<i>Date de réalisation de l'opération</i>	15 novembre 2006	
<i>Lien entre les Sociétés</i>	LR INVESTMENT détient à ce jour 3.024.000 actions des 3.024.050 actions émises par 4D, soit 99,999% des actions du capital de 4D	
<i>Date d'effet fiscal</i>	Rétroactivité fiscale au 1 ^{er} janvier 2006	

fn

ORDONNANCE

2006O01714

Nous, Président du Tribunal de commerce de NANTERRE,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Nommons *Monsieur Jean-Luc RACHLIN*
68 bd Voltaire
75 011 Paris

en qualité de

- ☒ Commissaire à la fusion et/ou à la scission et/ou aux apports et/ou à la transformation et s'il y a lieu, aux avantages particuliers
- ☐ Commissaire chargé d'apprécier la valeur d'un ou plusieurs biens dans le cadre de l'article L 225-101 du Code de Commerce
- ☐ Commissaire chargé de vérifier l'actif et le passif dans le cadre de l'article L 228-39 du Code de Commerce

Disons que le (ou les) commissaire(s) ci-dessus désigné(s) nous fera (ont) parvenir une attestation d'indépendance et d'impartialité pour exécuter sa mission (modèle enjoint). La présente nomination ne prendra effet qu'à dater de la délivrance de ce document.

Disons qu'en outre, cette attestation sera jointe au rapport du (des) commissaires(s).

Disons que le (ou les) commissaire(s) désigné(s) pourra (ont) se faire assister, s'il y a lieu, par un ou plusieurs experts de son (leur) choix dans l'accomplissement de sa (leur) mission.

Disons que le(s) commissaire(s) désigné devra (devront) nous soumettre le montant de se (leurs) honoraires avant de les percevoir, en justifiant de l'accord écrit préalable des sociétés concernées, accord qui devra nous être joint à la requête en fixation de la rémunération.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait à NANTERRE, le *13 septembre 2006*
PAR DELEGATION
J.N. LEURENT 

